NOVALAISE
entre lac et montagne

Procès-Verbal

Réunion du conseil municipal

Le mardi 30 mai 2023

20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE – Bâtiment les *Marronniers*

Présents :
Mesdames et Messieurs : CORMIER Claire - CUCCURU Isabelle - DUMAS David - DUPRAZ Fabien - EHNY Richard - GROS Gilles - MANSOZ Carine - MANTEL Frédéric - MARCHAIS Marie-Lise - PERRIER Lysiane - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel - WROBEL David.

Excusés : M. CHARPINE François (pouvoir à M. WROBEL David) - Mme GARDET Catherine (pouvoir à M. TAIN Daniel) - Mme WDOWIAK Monika (pouvoir à M. DUPRAZ Fabien) - FLEURET Anaïs (pouvoir à M MANTEL Frédéric).

Secrétaire de séance : M. GROS Gilles

Quorum : 10 **Présents : 14** **Absents : 4** **Nombre de Pouvoirs : 4**

ORDRE DU JOUR

I **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**
I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Avril 2023
I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués
I.3 État sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

II **FINANCES**
II.1 Subvention 2023 - SSIAD du Guiers et du lac d'Aiguebelette

III. **URBANISME**
III.1 D.I.A.
III.2 État sur les PC / DP / CU

IV **PARCS DE DETENTE**
IV.1 Approbation des tarifs d'entrées - saison estivale 2023
IV.2 Parc de Bon Vent : approbation de la politique tarifaire du snack – saison 2023
Parc de Bon Vent : approbation des tarifs de locations des embarcations – saison 2023
Parc de Bon Vent : demande de location de transats et tarifs – saison 2023
IV.3 Parc de Pré Argent : approbation de la politique tarifaire du snack – saison 2023
IV.4 Approbation de la convention de mise à disposition des tiralos sur la plage de Pré Argent

V **INFORMATIONS**
V.1 Information sur le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
V.2 Informations diverses

= = = = = = = = = = = = = = = =

I FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Avril 2023

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal de la séance du 25 avril 2023 a été adressé aux conseillers municipaux, le 10 mai 2023, avec demande de remarques éventuelles avant le 26 mai 2023.
Une remarque a été formulée par Monsieur TAIN concernant :

- AOT Bourniau : rajouter que « *Monsieur TAIN s'interroge sur les éventuelles odeurs et graisse* »

- Panneaux d'information : remplacer la phrase "Mr Tain précise ... obligatoire" par :

  Mr Tain demande ce que veut dire "affichage libre associatif" car ce n'est pas clair. Il est confirmé que ce sera un affichage libre, puis finalement libre associatif. Mr Tain précise que, suivant le code de l'environnement, au-delà d'un affichage associatif, un affichage libre est obligatoire.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal avec les modifications. Le secrétaire de séance est invité à le signer.
Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré procèdent au vote.

✓ Vote

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués

- **Urbanisme / Voirie / Réseaux** – David WROBEL
  - La rédaction du cahier des charges concernant les travaux d'amélioration du réseau d'eau est en cours, le bureau d'études fera un retour prochainement.
  - Les travaux concernant l'aire de dépose de déchets verts, zone du Goutier, débuteront le 12 juin 2023.
  - Le devis Eiffage concernant la campagne 2023 de travaux de réfection de voirie a été validé.
    Madame le Maire souligne qu'un gros travail de regroupement de devis a été réalisé afin d'obtenir un chiffrage global des travaux de réfection prévus.
  - Une réunion a eu lieu concernant la fibre à la CCLA avec les Maires de la Communauté de Communes, la Société Constructel, XP Fibre et le Département. L'objet de cette réunion faisait suite à un mail de la société Constructel signalant un grand nombre de sites pour lesquels des supports supplémentaires vont être nécessaires pour le passage du réseau fibré en raison de la surcharge des supports déjà en place.
    Il est probable qu'à certains endroits les poteaux soient doublés pour permettre l'installation de la fibre.
    La deuxième phase va être lancée sur tout le territoire pour permettre d'identifier les sites concernés par cette problématique.
  - La réception des travaux de l'aire d'écomobilité se fera le 9 juin 2023.

Monsieur TAIN s'étonne du passage de la fibre au travers des arbres et s'interroge du résultat par temps de neige.

Monsieur PLOUZEAU explique que la règle pour les Télécoms, n'est pas la même que pour Enedis. Enedis peut décider d'élaguer des arbres sur un domaine privé si nécessaire et à ce titre programme régulièrement des campagnes d'élagage. Les Télécoms sollicitent les propriétaires mais n'interviennent pas sur le domaine privé ou public. Cette intervention reste à la discrétion et au bon vouloir du propriétaire, ce qui explique le passage de la fibre au travers des arbres sur certains secteurs.

- **Associations / Animations**– Fabien DUPRAZ
  - Une réunion aura lieu ce vendredi avec la chargée de l'agence du SMAPS à vélo et l'agence Eco mobilité pour une restitution du plan de mobilité du centre bourg. Celle-ci fera l'objet d'une restitution publique première semaine de juillet.
  - Le projet de rénovation de la salle polyvalente fera l'objet d'une réunion de commission qui se tiendra le 05 juin et en concertation avec le bureau d'études missionné par le SMAPS.
  - La célébration de la fête des mères se fera place des quatre saisons vendredi 2 juin à partir de 18h30.
  - Le spectacle Malraux Nomade du 5 mai a rencontré un peu moins de succès que le précédent. La commission culture de la CCLA s'est positionnée pour la prochaine saison culturelle sur 2 spectacles.
  - L'animation « Polar » organisée par la bibliothèque a débuté. Différentes animations sont prévues au mois de juin. Celles-ci sont rendues possible grâce à l'investissement des bénévoles.
- **Communication** – Frédéric MANTEL
  - La rencontre avec les habitants qui a eu lieu au parc de Pré Argent le samedi 13 mai 2023 a rassemblé 32 personnes malgré des conditions météorologiques très pluvieuses.
    Quelques points concernant la sécurité (vitesse excessive), la circulation des poids lourds et « Rodéos urbains » sur le parking, sont abordés avec les élus présents.
    La prochaine rencontre se tiendra, chemin de Bois Vallier le 10 juin et concernera les secteurs de Vaizieux, le Menoud, les Goys et le Chanay.
- **Économie locale et Développement durable** – Marie-Lise MARCHAIS
  - La CCI poursuit l'accompagnement du projet « la boîte à commerce » avec le dressing du lac qui devrait ouvrir ses portes début juillet.
  - La CCI a proposé la candidature au Mercure d'Or de l'épicerie du coing. Il s'agit d'un trophée national attribué au commerce innovant. Le retour sur les candidatures se fera le 15 juin.
  - L'axe principal proposé pour favoriser le covoiturage a été validé par le bureau du SMAPS. Une application « applimob » va être mise en place permettant de mettre en relation les personnes utilisant ce mode de déplacement.
  - Le projet à vélo se poursuit avec la mise en œuvre du schéma directeur, les études d'aménagement et la mise en place d'une voie centralisée entre Novalaise et le Lac.
  - Lancement de l'étude avant-projet de la voie verte Sougey/Le gué des planches. Un comité de pilotage a été constitué avec les représentants des communes concernées.
  - Un groupe de travail va être créé pour étudier, à l'issue de la mise à disposition des vélos électriques actuellement en test, l'usage de ces vélos sur le territoire à la fin de la campagne (location...).

Madame MARCHAIS souhaite faire remonter quelques informations échangées lors de cette commission mobilité en CCLA.

Il arrive, lors de ces réunions, que des sujets relevant de la commission Mobilité de Novalaise soient cités à l'initiative de Monsieur TAIN et précise que ces interventions gênent les débats.

Madame MARCHAIS souhaite rappeler que les questions de mobilité sont traitées à plusieurs niveaux, CCLA et son bureau, SMAPS et son bureau, le département, la région... et demande beaucoup d'investissement pour mener à bien les projets. Elle remercie toutes les personnes qui s'impliquent pour développer certains projets, parfois très innovants.

Elle souhaite que les débats concernant Novalaise restent à Novalaise surtout si ce n'est pas l'objet de la réunion.

Monsieur TAIN remercie Madame MARCHAIS de l'importance qu'elle lui donne.

Il précise que le sujet soulevé, concernant Novalaise (avenue d'Albens), n'a pas été abordé à son initiative mais par Monsieur VEUILLET. Madame MARCHAIS répond qu'elle croit que c'est Monsieur TAIN qui a abordé le sujet en premier et que Monsieur VEUILLET a rebondi dessus.

Monsieur TAIN demande à Madame l'Adjointe de le laisser s'exprimer, précise qu'on ne peut pas discuter et tient à faire remarquer qu'il n'est pas le seul à avoir ce sentiment : plusieurs personnes présentes à cette commission ont trouvé insupportable le comportement de Madame MARCHAIS qui empêche les échanges et auraient même envisagé de quitter la réunion.

Madame MARCHAIS fait remarquer que Monsieur TAIN l'attaque, désormais sur sa personne et précise qu'elle n'a pas eu de retour négatif de la part d'autres élus suite à cette commission.

Monsieur TAIN remercie Madame l'Adjointe pour ces remarques.

- **Social / Solidarité / Santé** – Gilles GROS
  - Suite à la demande de révision des loyers de l'EHPAD avec l'OPAC, un bilan a été dressé. Un cabinet juridique va être consulté pour conseil.
  - La mise à disposition de la cadre de santé en poste à l'EHPAD est prolongée pour une durée d'un an.
  - La fédération départementale de l'ADMR a répondu à un appel à projet pour mettre en place une activité de gym douce pour les bénéficiaires de l'ADMR qui aura lieu à la Mairie de Gerbaix. Les salariés de l'ADMR vont, dans un premier temps, recenser les personnes pouvant être intéressées.
  - Les salariés de l'ADMR vont proposer une animation à destination des bénéficiaires, de leurs familles, du personnel qui se déroulera à Marcieux, (rencontre entre bénéficiaires, moment de partage...). Une animation organisée et prise en charge par les salariés.
  - Un repas va être organisé avec les salariés de l'ADMR, le bureau et les bénévoles à Gerbaix le 22 juin 2023.
  - Une demande de projet citoyen a été déposée pour bénéficier d'une voiture électrique au sein de l'ADMR pour les déplacements du week end et en véhicule de remplacement.
  - La commission sociale va organiser une nouvelle collecte de jouets en début d'automne pour Pari solidarité ainsi qu'une collecte alimentaire à Pont de Beauvoisin au profit de la banque alimentaire de Savoie. Les volontaires sont les bienvenus.

- **Transition énergétique / numérique** – Alain PLOUZEAU
  - L'installation des horloges pour les éclairages se termine et sera opérationnelle en fin de semaine prochaine. Pour des raisons historiques, sept points d'éclairages seront équipés ultérieurement, leurs configurations actuelles ne permettant pas de les connecter dans l'immédiat.
  - Les bâtiments communaux vont, progressivement, être équipés de la fibre en commençant par l'Espace de travail partagé de la Fruitière le 15 juin 2023.
- **Travaux / Plages** – Claudine TAVEL
  - L'ouverture des Parcs de détente de Bon Vent et Pré Argent est prévue pour le 10 juin. Le portail et les tourniquets ont été installés et sont opérationnels sur le parc de Pré Argent.
  - L'installation du jeu de la plage, malgré un peu de retard, sera accessible en fin de semaine sur le parc de Bon Vent.
  - Le sol de la place des 4 saisons, endommagé par le gel, a été refait par l'entreprise qui a réalisé les travaux initialement. La table de Ping Pong devrait être livrée et installée dans les prochains jours.

Madame le Maire informe qu'elle a assisté, ce jour, à la prise de commandement du Major Joly à la brigade de gendarmerie de Pont de Beauvoisin.

I.3 <u>État sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal</u>

Madame le Maire informe, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal, qu'aucune décision n'a été prise.

II FINANCES

II.1 <u>Subvention 2023 - SSIAD du Guiers et du lac d'Aiguebelette</u>

Madame le Maire propose de verser la subvention suivante :

- ADMR / SSIAD DU GUIERS ET DU LAC D'AIGUEBELETTE : 3 637 €

Composé d'une infirmière coordinatrice et d'aides-soignantes diplômées, le SSIAD intervient sur les prises en charges complexes, les maintiens ou retours à domicile difficiles. Le SSIAD a, à cœur, d'assurer la coordination des interventions de soins autour des patients souhaitant finir dignement leurs jours chez eux.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuvent le versement de cette subvention.

✓ Vote

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

III. URBANISME

III.1 D.I.A.

Maître BOYER Route des Perrèles non bâti

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré donnent leur accord, pour ne pas préempter.

✓ Vote

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

III.2 État sur les PC / DP / CU

PC

CAN	Le Reverdeau	transfert des 2 PC à SCCV La Fatta

DP

BERTHET Régine	Route de la Crusille	brises vues (panneaux grillage + végétaux)
CORBAN David	Chemin de Pommerey	carport – abri de jardin – clôture
PELLITTERI Laurent	Route du Collomb	panneaux photovoltaïques
DAIX Rolande	Route de Nances	division foncière
GROS Laurent	Montée de l'Epinette	panneaux photovoltaïques
GUILLON Julie	Route du Gojat	fenêtre de toit
VALENTIN Jérôme	Chemin de Barbolion	panneaux photovoltaïques
GAY LANCERMIN Patrick	Route de Yenne	division foncière
BARRAILH Justin	Chemin du Janjoux	installation photovoltaïque

CU

Maître MONNET	Allée du Clos de l'Epine	CU d'information
Maître DA SILVA	Les Guillets	CU d'information

IV PARCS DE DETENTE

IV.1 Approbation des tarifs d'entrées - saison estivale 2023

Madame le Maire informe qu'il convient d'approuver les tarifs pour la prochaine saison estivale pour lesquels il n'est proposé aucune augmentation, soit :

Tarif journalier enfant : à partir de 5 ans jusqu'à 12 ans, **du lundi au vendredi**	1.00 €
Tarif journalier enfant : à partir de 5 ans jusqu'à 12 ans, **les samedis, dimanches et jours fériés**	2.00 €
Tarif journalier jeune à partir de 13 ans ou adulte, **du lundi au vendredi**	2.50 €
Tarif journalier jeune à partir de 13 ans ou adulte, **les samedis, dimanches et jours fériés**	4.00 €
Carte d'abonnement pour 15 entrées	35.00 €

Tarif journalier pour stationnement moto sur parking de la plage	1.00 €
Tarif journalier pour stationnement vélo sur parking de la plage	0.00 €

Tarif journalier pour les groupes (*) avec un minimum de 10 personnes	2.00 € *Par personne quel que soit l'âge*

Pour le tarif groupes * : le tarif énoncé ne s'appliquera qu'aux centres de vacances, associations, loisirs et sociaux, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Madame le Maire rappelle l'accueil d'une arrivée d'étape du tour de l'avenir cycliste le 24 août 2023 à Novalaise / lac avec une arrivée positionnée au droit de la plage de Pré-Argent.
Pour permettre aux spectateurs d'accéder aux services de la plage : petite restauration, baignade, toilettes et en accord avec les délégataires, Madame le Maire propose un accès gratuit aux parcs de détente de Pré Argent et de Bon Vent, le 24 août 2023.

Monsieur TAIN, dans un souci d'accès et de facilitation de stationnement, propose d'appliquer un tarif réduit pour les personnes se rendant aux parcs de détente à vélo. Cette mesure pourrait inciter plus de monde à utiliser ce mode de déplacement.
Madame le Maire trouve que c'est une idée et qu'il avait été déjà envisagé un forfait pour les personnes se déplaçant en TER depuis les gares de proximités. Toutefois la mise en œuvre est compliquée car Novalaise n'est pas la seule commune impliquée, toute la Communauté de Communes est concernée. Les personnes ayant la possibilité de venir à vélo sont pour la plupart des habitants pouvant acheter la carte de résident.
Monsieur TAIN regrette que le tarif adulte s'applique dès l'âge de 13 ans et qu'un tarif particulier pour les étudiants, les demandeurs d'emplois jusqu'à 25 ans ou les séniors ne soit pas mis en place, comme dans beaucoup de sites semblables.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré procèdent au vote

✓ Vote

POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTION	3
TOTAL	18

IV.2 Parc de Bon Vent : approbation de la politique tarifaire du snack – saison 2023

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la convention de DSP relative à la gestion du parc de Bon Vent, le Conseil doit valider les tarifs 2023 du snack, proposés par le délégataire.
PRESENTATION de ces tarifs à l'écran.

En réponse à la question de M. DUMAS, Madame le Maire informe que ces tarifs sont identiques à ceux de la saison 2022.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuvent cette politique tarifaire.

✓ Vote

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

Parc de Bon Vent : approbation des tarifs de locations des embarcations – saison 2023

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la convention de DSP relative à la gestion du parc de Bon Vent, le Conseil doit valider les tarifs 2023 de location des embarcations.
PRESENTATION de ces tarifs à l'écran.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuvent cette politique tarifaire.

✓ Vote

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

Parc de Bon Vent : demande de location de transats et tarifs – saison 2023

Madame le Maire informe que le délégataire propose de louer des transats sur la plage et le ponton. Il convient de valider cette suggestion et dans l'affirmative de valider les tarifs.
PRESENTATION de ces tarifs à l'écran.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré ne valident pas cette proposition de location de transat sur le ponton.

✓ Vote

POUR	0
CONTRE	18
ABSTENTION	0
TOTAL	18

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré ne valident pas cette proposition de location de transats sur la plage.

✓ Vote

POUR	0
CONTRE	18
ABSTENTION	0
TOTAL	18

IV.3 Parc de Pré Argent : approbation de la politique tarifaire du snack – saison 2023

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la convention de DSP relative à la gestion du parc de Pré Argent, le Conseil doit valider les tarifs 2023 du snack, proposés par le délégataire.
PRESENTATION de ces tarifs à l'écran.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident les tarifs 2023 du snack.

✓ Vote

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident les tarifs annexes.

✓ Vote

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

IV.4 Approbation de la convention de mise à disposition des tiralos sur la plage de Pré Argent

Madame le Maire rappelle que l'association *Pour le Sourire de Coline – dépassons le handicap* a fait l'acquisition de 2 fauteuils roulants/flottants, de type TIRALO afin d'améliorer l'accessibilité PMR de la plage de Pré Argent Ces 2 TIRALOS ont été remis à la Commune de Novalaise.
Il convient de rédiger une convention fixant les modalités de stockage, de mise à disposition des TIRALOS durant les heures de baignade surveillées uniquement et d'autoriser Madame le Maire à la signer.
PRESENTATION de la convention.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuvent cette convention de mise à disposition.

✓ Vote

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

V INFORMATIONS

V.1 Information sur le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire informe que par circulaire en date du 25 avril et conformément à la règlementation du Code Electoral, la Préfecture de la Savoie a invité à procéder au renouvellement de la commission de contrôle, pour la période 2023/2026.
Pour Novalaise, cette commission est composée de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2ème liste.
Ces conseillers sont pris dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, parmi les conseillers volontaires.
La commission est chargée d'effectuer le contrôle à posteriori des mouvements validés dans le REU par le Maire et d'examiner les recours administratifs formés par un électeur.

Les conseillers municipaux, pris dans l'ordre du tableau et ayant accepté de participer à cette commission de contrôle sont : Alain PLOUZEAU – Lysiane PERRIER – Gilles GROS – Daniel TAIN – Catherine GARDET.

V.2 Informations diverses

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 27 juin 2023.

Questions Diverses

- Monsieur TAIN soulève le problème de stationnement gênant, Route de Yenne les jours de marché du dimanche et souhaite que des mesures soient prises.
- Monsieur TAIN s'étonne de voir repeindre le mur de l'école primaire, conscient qu'il s'agisse du SIVU, par un agent privé et non par un agent municipal.
  Madame le Maire répond que suivant la charge de travail du service technique et si celui-ci ne peut l'absorber, le SIVU fait appel à cette personne, qui est auto-entrepreneur, et qui assure d'autres prestations ponctuelles pour le SIVU du groupe scolaire.

Séance levée à : 21h28

Le secrétaire de séance,

Gilles GROS

Le Maire,

Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)